

## Niveau 4

### Pré-requis et conditions d'inscriptions

• Titulaire d'un CAP ou BEPA ou BP agricole de niveau 3 ou d'un diplôme ou titre inscrit au RNCP de même niveau ou d'un niveau supérieur

ou

• Attester l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée, non salariée, bénévole ou de volontariat à temps plein en lien avec la finalité du diplôme postulé

ou

• Attester l'équivalent de trois années d'activité à temps plein

et

• Être âgé de 16 ans au minimum à 29 ans

Si moins de 16 ans et plus de 29 ans, nous contacter

### Voie de formation et Modalités d'alternance

Formation par la **voie de l'apprentissage** :  
1 semaine en centre de formation et 3 semaines en entreprise

### Modalités pédagogiques

• Alternance entre cours théoriques et travaux pratiques sur l'exploitation agricole de La Barotte et de séquences en entreprise

• Progression et activités pédagogiques adaptées à l'apprenant

## Objectifs visés et évaluables

Former de futurs salariés agricoles en capacité d'assurer en autonomie :

- la préparation des travaux agricoles, du matériel et des équipements
- la réalisation des travaux agricoles mécanisés : amendements, engrais, entretiens des cultures, semis, récoltes, entretien de parcelles...
- l'entretien et la maintenance préventive des matériels et des équipements
- le suivi des matériels et des approvisionnements

## Contenu de la formation

- Module général : communication écrite et orale professionnelle, traitement de l'information écrite et chiffrée, calculs économiques...
- Modules d'enseignement professionnel : entreprise et vie professionnelle, agroéquipement, mécanique et numérique, agronomie, économie d'une exploitation
- Activités professionnelles : travaux pratiques (préparation des sols, implantation de cultures, travaux de fauche et de conditionnement, récolte de fourrages..., initiation soudure, mécanique...), visites d'exploitations, interventions de techniciens...

SECTEUR AGRICOLE



# Modalités d'évaluations du diplôme

- Évaluations formatives chaque semaine de présence en centre de formation permettant à l'apprenant de se situer dans sa progression
- Le diplôme du BP est validé par l'obtention de la totalité des 6 Unités Capitalisables (UC), évaluées tout au long de la formation

## Suite du parcours

- Salarié(e) agricole qualifié dans une exploitation agricole polyculture-élevage, CUMA, Entreprise de Travaux Agricoles...

## Public visé - Modalités de sélection

- Personne manifestant un fort intérêt pour les métiers du vivant, les travaux du sol, l'agroéquipement.
- Aptitude à l'exécution de travaux nécessitant une sollicitation physique.
- Entretien avec l'équipe pédagogique

## Rémunération

Le statut d'apprenti génère une rémunération correspondant à un pourcentage du Smic qui varie en fonction de l'âge et de la progression dans le cycle de formation

Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti				
Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% du Smic soit <b>477,07 €</b>	43% du Smic, soit <b>759,77 €</b>	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit <b>936,47 €</b> et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic. Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum interprofessionnel de croissance ( <b>1 766,92 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 <sup>ème</sup> année	39% du Smic, soit <b>689,10 €</b>	51% du Smic, soit <b>901,13 €</b>	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit <b>1 077,82 €</b> et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic. Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum interprofessionnel de croissance ( <b>1 766,92 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 <sup>ème</sup> année	39% du Smic, soit <b>971,80 €</b>	51% du Smic, soit <b>1 183,83 €</b>	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit <b>1 378,20 €</b> et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic. Salaire le + élevé entre le Smic et le salaire minimum interprofessionnel de croissance ( <b>1 766,92 €</b> ) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918> - Mars 2024

## Renseignements et inscriptions :

CFPPA La Barotte Haute Côte-d'Or  
Route de Landre, 21400 Châtillon sur Seine  
Tel : 03 80 91 43 20 - cfppa.chatillon@educagri.fr  
www.labarotte.fr

REGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE

MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

CFA AGRICOLE  
DE LYONNE

LES CAMPUS  
DU VIVANT  
LES MÉTIERS D'AVANTURE  
DES MÉTIERS D'AVANTURE

La Barotte

## Durée

23 semaines au centre de formation réparties sur 2 années. 35 heures par semaine, 5 semaines de congés par an.

## Mode de financement et tarif

Frais de formation pris en charge par l'OPCO de l'entreprise.

Aide aux frais d'hébergement, de restauration et de 1ers équipements.

## Délais d'accès à la formation

L'apprenti doit entrer en formation dans les 3 mois qui suivent le début du contrat d'apprentissage.

Début de la formation en centre courant septembre de l'année.

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Possibilité d'accompagnement. Pour plus d'information, contacter notre référent handicap :

[handicap.chatillon@educagri.fr](mailto:handicap.chatillon@educagri.fr)